



Associations, munissez-vous du **KIT INDISPENSABLE** pour répondre à un appel à projets, déposer une demande de subvention en ligne :

Informations à rassembler :

- Nom exact de l'association tel que déclaré en Préfecture
- N° de Siret (14 chiffres)
- N° Siren (les 9 premiers chiffres du Siret)
- N° RNA (W suivi de 9 chiffres)
- Liste des dirigeant(e)s bénévoles de l'association

Documents à scanner en PDF :

- Statuts datés et signés (s'ils ont été modifiés depuis le dernier dépôt de dossier)
- Récépissé de déclaration de l'association
- RIB portant une adresse correspondant à celle du n° Siret
- Budget prévisionnel de l'association
- Rapport d'activité, comptes approuvés et bilan de(s) action(s) spécifique(s) du dernier exercice clos
- Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.

Autres documents pouvant être (très) utile !

- Attestation d'agrément (le cas échéant)
- Présentation de l'association et du projet pour lequel vous sollicitez un financement sur un document au format .doc ou .odt, afin de pouvoir faire des copier-coller au moment de la saisie (pour ne pas perdre ces informations en cas de dysfonctionnement de la connexion).

Astuces :

- Ce kit sera utile à tous les bénévoles ou salariés de l'association amenés à effectuer une demande de subvention en ligne.
- Conservez le kit sur une clé USB et sur l'ordinateur de la personne en charge des demandes de subvention dans l'association.
- Veillez à mettre à jour le kit à l'issue de chaque assemblée générale et à l'issue de chaque assemblée générale extraordinaire donnant lieu à des modifications dans l'association.
- Veillez à conserver les mots de passe d'accès aux plateformes.

Munissez-vous de votre KIT si vous êtes amenés à faire des demandes sur :

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>
- <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>
- <http://subvention.somme.fr/prod/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>
- sur toute autre plateforme d'un mécène ou d'une collectivité qui a intégré une démarche dématérialisée.